

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

### Comité de Direction - Séance du 10 Décembre 2020

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté s'est réuni à la salle d'accueil de CRANSAC-LES-THERMES, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	17
Membres du Comité de Direction suppléés :	05
Date de convocation :	03/12/2020

#### Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires titulaires** : M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE M. Jean-Michel REYNES.

-**Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Cécile PRONZAC.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Matthieu BARRAU, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : M. Claude CHASTAN, Mme Sabine GODIN, M. Francis MAZARS.

#### Etaient absents excusés :

-**Elus communautaires Titulaires** :

M. Francis CAYRON, M. Gilles PONS, Mme Virginie AGUIAR.

-**Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, M. André ROMIGUIERE, M. Jean-Pierre VAUR, Mme Sophie ROUDIL, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

## DEMANDE DE PROLONGATION DU DELAI DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE A DECAZEVILLE COMMUNAUTE

#### EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que l'Office de Tourisme Communautaire rencontre des problèmes structurels de trésorerie liés à :

- un décalage entre l'encaissement des recettes (taxe de séjour, produits touristiques ...) et le paiement des salaires du personnel et des différents fournisseurs,

- un manque de recettes malgré les efforts de commercialisation entrepris et en cours de ses équipements touristiques.

Considérant les différentes avances de trésorerie répertoriées dans le tableau ci-dessous :

AVANCES ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			TIRAGES REALISES		REMBOURSEMENTS EFFECTUES PAR L'OTT		RESTE A REMBOURSER P. L'OTT
DATES		MONTANT	DATE	MONTANT	DATE	MONTANT	
2016	Délibération du 02/09/16	30 000,00	13/07/2016	30 000,00	26/12/2019	25 000,00	
2017	Délibération du 30/05/17	30 000,00	29/06/2017	30 000,00			
2018	Délibération du 01/10/18	90 000,00	03/12/2018	30 000,00			
			13/03/2019	30 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>150 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00</b>	<b>95 000,00</b>

- en 2016 par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot à l'Office de Tourisme de la Vallée du Lot d'un montant de **30 000 €**, avance qui n'avait pu être remboursée et dont Decazeville Communauté a hérité à l'issue de la fusion des EPCI ;

-en 2017 par Decazeville Communauté suite à la fusion des deux Communautés de communes du Bassin Decazeville Aubin et de la Vallée du Lot, et du fait de l'extension de la compétence relative à « la promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » sur l'ensemble du territoire intercommunal, d'un montant de **30 000 €** ;

-en 2018 par Decazeville Communauté suite au retard dans l'encaissement des produits de la taxe de séjour et par manque de recettes, l'Office de Tourisme et du Thermalisme n'ayant pas eu la trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses prévisionnelles de ses 2 budgets, principal et annexe de l'exercice 2018. Ainsi, Il a donc été accordé à l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire une nouvelle avance de trésorerie d'un montant de 90 000 €, **estimatif** basé sur l'élaboration d'un plan prévisionnel de trésorerie. Les versements étant échelonnés en fonction des besoins réels de trésorerie.

Sur cette avance de trésorerie, **60 000 €** ont été versés à l'Office de Tourisme sur les exercices 2018 et 2019 portant ainsi à ce jour à un total de **120 000 € l'avance de trésorerie** faite par Decazeville Communauté à l'Office de Tourisme et du Thermalisme, sur les 150 000 € accordés, avec une échéance de remboursement au 31 décembre 2019.

-en décembre 2019, **un remboursement d'une partie de l'avance de trésorerie faite par Decazeville Communauté a été réalisé par l'Office de Tourisme d'un montant de 25 000 € portant ainsi le solde d'avance de trésorerie restant à rembourser à 95 000 €.**

Il convient de préciser que l'avance de trésorerie pourra être remboursée par acomptes successifs dès lors que la trésorerie de l'Office de Tourisme et du Thermalisme le permettra, ce qui a été le cas en 2019.

Il sera demandé au conseil communautaire du 17 Décembre 2020 de se prononcer en faveur :

- **d'un accord de prolongation du délai de remboursement de cette avance de trésorerie de 95 000 € au 31 décembre 2021.**
- **d'un accord sur un tirage potentiel restant de 30 000 € sur l'avance de trésorerie totale de 150 000 € accordée par Decazeville Communauté, ceci en cas de besoin.**

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la demande à la Communauté de Communes :

- d'un accord de prolongation du délai de remboursement de cette avance de trésorerie de 95 000 € au 31 décembre 2021 ;

-d'un accord sur un tirage potentiel restant de 30 000 € sur l'avance de trésorerie totale de 150 000 € accordée par Decazeville Communauté, ceci en cas de besoin.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Publiée le 15 Décembre 2020

le Président  
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME  
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE**  
EPIC  
L'Envol - Plage Jean Jaurès  
12110 CRANSAC-LES-THERMES  
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80  
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36  
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Délais et voies de recours :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).